



communiqué du 15 avril 2020

## Réaction du syndicat des professionnels infirmiers

### Réaction aux primes annoncées par le Premier Ministre le 15.04.20 pour les personnels hospitaliers :

1) Une prime nette de 1 500 euros à tous les personnels qui gèrent la crise du Covid-19 dans les départements les plus touchés ainsi qu'au personnel des services ayant accueilli des malades du coronavirus dans les départements les moins touchés.

**"Méfiance entre les discours et la réalité ! Les soignants ont tous en mémoire la prime de 800 euros/an annoncée lors du "plan hôpital" de novembre dernier : le décret paru le 30.01.20 a réservé cette prime à 4 départements sur 100, et elle n'a concerné que 11% des infirmières de l'APHP, celles du premier échelon"** précise Thierry Amouroux, le porte-parole du Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC. **"Par exemple, de nombreuses infirmières sont déplacées de leurs services pour renforcer ponctuellement les effectifs des services Covid : qu'en sera-t-il pour elles ? Au final, c'est trier entre les soignants, le principe même de dire que les uns seraient plus méritants choque tout le monde"**

2) Une prime de 500 euros pour tous les autres personnels des hôpitaux.

**"Nous demandons une revalorisation du salaire infirmier de 300 euros par mois, pas l'aumône.** Car dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des infirmiers est au-dessus du salaire moyen de l'ensemble des travailleurs de son pays. 24ème sur 29, la France est la seule exception du G20. Avec un diplôme équivalent à une licence (trois ans d'études) et des conditions de travail très exigeantes, **les 500.000 infirmiers hospitaliers français perçoivent une rémunération inférieure de 5% au salaire moyen en France.** En Allemagne, un infirmier gagne 13% de plus que le salaire moyen, en Espagne 28% de plus. **Nous voulons une reconnaissance salariale de nos compétences et de nos responsabilités, pas une prime par ci, une prime par là.** » affirme Thierry Amouroux.

3) Les heures supplémentaires effectuées à l'hôpital seront valorisées 50% de plus que les heures habituelles.

Pour le SNPI, **"vu que la majorité des heures supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées, les effets vont être limités. C'est plus un effet de communication qu'une majoration salariale".**

4) Une prime au sein des Ehpad et des services à domicile du secteur médico-social. Des discussions auront lieu avec les départements.

**Pour le SNPI, ces services en grande souffrance doivent bénéficier sans attendre des mêmes mesures que les hôpitaux.**